

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Préambule :

La souscription d'un devis ou d'une offre de prix emporte acceptation sans réserve des présentes « conditions générales » qui s'appliquent quels que soient les options, les modules souscrits et les modalités des travaux à réaliser. Les présentes « conditions générales » ont pour objet de régir le contrat conclu entre « **BCN - bureau2crea** » et « Le Client » désigné par l'offre de prix et le(s) éventuel(s) avenant(s) qui y sont annexés.

Article 1 : Objet

BCN - bureau2crea offre des services de création et développement de sites Web, de graphisme, de design et de formation. Le client souhaite développer en partie ou totalement un projet comme cité ci-dessus avec **BCN - bureau2crea**.

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles **BCN - bureau2crea** met ses services et ceux qu'elle pourrait développer dans l'avenir à disposition de ses clients. Les présentes conditions générales priment sur toutes autres conditions que pourrait invoquer le cocontractant.

Article 2 : Etendue des prestations

BCN - bureau2crea s'engage à développer, sur ses propres micro-ordinateurs et logiciels, dans ses locaux, les composants du projet décrit dans le cahier des spécifications et l'offre de prix. L'acceptation du cahier des spécifications et de l'offre de prix par le client, signifie à **BCN - bureau2crea** l'accord et la bonne compréhension des prestations figurant dans ceux-ci.

Les sources du projet restent la propriété de **BCN - bureau2crea** et ne peuvent en aucun cas être utilisés ou vendus pour un autre projet par le client sans l'autorisation écrite de **BCN - bureau2crea**.

Toute modification apportée au cahier des spécifications ou à l'offre de prix, ainsi que tout ajout de nouveaux éléments feront l'objet d'une nouvelle offre de prix ou d'une nouvelle facturation à l'heure. Cette dernière sera établie au client si les modifications, retouches ou reprises des créations prévues dans le devis engendrent une intervention, entre autres :

- Dont la durée est manifestement excessive par rapport au délai normalement nécessaire pour la réalisation des créations client,
- Nécessitant le traitement des fichiers client afin de les rendre exploitables pour réaliser les créations.

Article 3 : Acompte / Règlement

Un acompte, mentionné dans les conditions de règlement figurant sur l'offre de prix, sera calculé [généralement 30%] sur le montant global de l'offre de prix. Il correspond au travail de recherche et d'élaboration préalable à la réalisation du projet proprement dit. L'acompte devra être réglé à M. Emmanuel Chauve, dirigeant de **BCN - bureau2crea** pour déclencher les travaux.

Le règlement du projet s'effectuera à réception de la facture par le client.

Tout incident ou retard de paiement entraînera de plein droit l'application d'une pénalité de retard égale à 10% par mois des sommes dues à partir de la date inscrite sur la facture, ainsi que la facturation de l'ensemble des frais financiers et des frais de recouvrement correspondants.

En cas de non-poursuite du développement du projet, du fait du client, un minimum de facturation sera appliqué et portera sur le travail de recherche et d'élaboration déjà effectué par **BCN - bureau2crea**. L'acompte perçu après la signature de l'offre de prix sera déduit du montant à régler. Le travail de recherche effectué par **BCN - bureau2crea** reste sa propriété et ne peut, en aucun cas, être utilisé par le client. L'acompte versé ne pourra en aucun être restitué au client.

En cas de non-paiement dans les délais, **BCN - bureau2crea** se réserve le droit de suspendre le travail effectué jusqu'à réception du règlement. Cette suspension ne peut, en aucun cas, ouvrir droit à quelque indemnité que ce soit au profit du Client.

Toute contestation relative à une facture doit être communiquée à **BCN - bureau2crea** par lettre recommandée dans les 10 jours suivant la date de facturation, le tampon de la poste faisant foi, à défaut de quoi le client ne sera plus recevable à formuler de quelconques griefs quant aux mentions y figurant.

Les promotions spéciales ou temporaires sont sans incidence sur un

contrat déjà conclu.

La remise des sources du projet ou de n'importe quel composant prévu dans le devis n'est envisageable qu'après règlement total des travaux à **BCN - bureau2crea**.

Article 4 : Temps de projet

Le temps nécessaire à la réalisation du projet est notifié sur l'offre de prix décrite par **BCN - bureau2crea**. Cette période ne commence qu'après la réception de tous les éléments nécessaires à la réalisation du projet, ainsi que de l'acompte. Toute modification du projet initial entraînera une modification automatique du temps de réalisation.

Article 5 : Les images

Les documents visuels fournis par le client devront être dans un format numérique.

Si les documents fournis par le client doivent être scannés, modifiés ou retouchés par **BCN - bureau2crea**, cela entraînera automatiquement une nouvelle facturation à l'heure, sauf si cela a été préalablement stipulé dans l'offre de prix.

Pour toutes les images fournies, le client s'engage à détenir toutes les autorisations et tous les droits à sa publication. **BCN - bureau2crea** ne pourra donc en aucun cas être tenu pour responsable de leur diffusion.

Article 6 : Le Web

Article 6.1 : Accessibilité aux serveurs

BCN - bureau2crea s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services qu'elle propose. Cependant, l'accessibilité aux serveurs peut être ponctuellement et brièvement coupée par l'hébergeur pour des interventions de maintenance ou d'amélioration visant au bon fonctionnement de ses services, sans droit à indemnité. **BCN - bureau2crea** ne pourra être tenu pour responsable de ces interventions.

Article 6.2 : Renouvellement

Les options d'hébergement et de nom de domaine sont soumis à un renouvellement annuel, sauf en cas d'indication contraire sur le devis initial. Ces options seront facturées au client chaque année. Le règlement est à effectuer auprès de M. Emmanuel Chauve, dirigeant de **BCN - bureau2crea**. Toute contestation relative à une facture doit être communiquée à **BCN - bureau2crea** par lettre recommandée dans les 10 jours suivant la date de facturation, à défaut de quoi le client ne sera plus recevable à formuler de quelconques griefs quant aux mentions y figurant.

BCN - bureau2crea ne pourra être tenu pour responsable de l'inaccessibilité et de la perte du site en cas de refus du renouvellement ou de paiement hors délai.

Article 6.3 : Assistance

BCN - bureau2crea ne supporte aucune obligation technique de contrôle, vérification, validation des fichiers et composants du site modifié par le client ou, de manière générale, par toute personne ne travaillant pas pour **BCN - bureau2crea**.

Les modifications du site ou de n'importe quel composant de ce dernier par le client demandent un certain niveau de compétence, particulièrement dans les protocoles Internet et dans les langages de programmation. Dans ce cas, le client déclare avoir les connaissances nécessaires pour créer et administrer son site, et ne peut en aucun cas rendre **BCN - bureau2crea** responsable du mauvais fonctionnement de ce dernier.

BCN - bureau2crea ne supporte pas l'obligation d'apprendre au client les techniques nécessaires pour la création ou l'administration de son site. En cas de problème ou de difficulté, Le client pourra solliciter de **BCN - bureau2crea** une assistance spécifique qui fera alors l'objet d'une facturation complémentaire. Le Client pourra se voir dessaisi, temporairement et avec son accord, du contrôle de son site, de sa machine ou de ses fichiers à la seule fin de permettre à **BCN - bureau2crea** de collecter les informations nécessaires et d'opérer les réparations ou corrections indispensables au rétablissement du service du client. **BCN - bureau2crea** ne proposera les corrections ou modifications qu'avec l'accord exprès du client. Les modifications qui pourraient en découler seraient de la responsabilité exclusive du client.

Article 7 : Le graphisme

Article 7.1 : Impression

L'impression des différents documents créés est traitée et gérée par un imprimeur choisi par le client. En cas d'impression faite par le biais de **BCN - bureau2crea**, ce service sera facturé en supplément de la création. Le délai d'impression ne fera pas parti du délai de création, sauf mention contraire sur l'offre de prix.

BCN - bureau2crea ne pourra être tenu responsable pour la qualité d'impression des documents faite par l'imprimeur.

Article 7.2 : Livraison

Le délai de livraison est convenu dans l'offre de prix acceptée et signée par le client.

Le délai de livraison est respecté si la marchandise ou les documents nécessaires à la création du projet, quel qu'en soit le support, sont expédiés à **BCN - bureau2crea** dans le délai convenu. L'expédition du projet final pourra être faite par **BCN - bureau2crea** ou par le biais de tout service ou toute entreprise de livraison. Cette intervention fera l'objet d'un nouveau devis, sauf si cela a été défini dans le devis initial. Dans l'hypothèse où aucun délai de livraison ne serait expressément indiqué par écrit, **BCN - bureau2crea** est tenu de livrer dans un délai raisonnable, mais aucune pénalité de retard ne pourra lui être imputée.

BCN - bureau2crea est déchargée de toute responsabilité envers le client pour tout dommage qu'il subirait personnellement ou qu'il ferait subir à un tiers, résultant du dépassement du temps de livraison, si notamment et alternativement:

- Les documents nécessaires et/ou le matériel de travail sont fournis par le client hors des délais convenus

- Les bons à tirer ne sont pas remis à **BCN - bureau2crea** dans le délai convenu

- Le matériel fourni par le client n'est pas prêt pour l'exécution convenable des prestations et services à charge de **BCN - bureau2crea**

- Le matériel fourni par le client est défectueux

- Le client modifie la commande initiale ou demande des travaux complémentaires

- Le client retarde l'exécution des prestations ou des services à charge de **BCN - bureau2crea**, sans qu'il y ait faute de la part de **BCN - bureau2crea**

- Il y a dépassement des heures de travail initialement convenus, qu'elle qu'en soit l'importance ;

- Se présente un cas de force majeure ou des événements tels que notamment : trouble d'exploitation par suite de grève, lock-out, manque de courant. Le dépassement du délai de livraison dans les circonstances susmentionnées ne permet pas au client d'invalider, de résoudre ou encore de résilier le contrat conclu avec **BCN - bureau2crea** ou encore de demander des dommages et intérêts.

Les marchandises voyagent aux risques et périls du client. Toute dégradation de l'emballage ou du produit lors du transport devra être imputée au transporteur, et non à **BCN - bureau2crea**.

Le client est tenu de contrôler la conformité des marchandises au moment de la livraison. Un accord en bonne et due forme sur le bon de livraison interdit toute réclamation ultérieure relative à la conformité des marchandises livrées.

Article 8 : Le Design produit

Article 8.1 : Création du projet

BCN - bureau2crea s'engage à analyser le cahier des charges fournit par le client, à définir un concept et à « créer un produit ». Ce rendu se fera sous forme de roughs, de dessins techniques ou de rendus 3D. Le rendu sous forme de maquette ou la production d'un prototype est à la charge du client qui trouvera l'entreprise fournissant ce type de service.

Article 8.2 : Modification / Annulation du projet

Toute modification du cahier des charges fera l'objet d'une nouvelle offre de prix qui sera établie au client.

BCN - bureau2crea pourra annuler l'offre de prix, sans contrepartie financière, si cette modification l'empêche de concrétiser le projet.

Article 9 : La Formation

Article 9.1 : Facturation

Un acompte, correspondant à 30% du montant de la formation devra

être réglé à M. Emmanuel CHAUVE, responsable de **BCN - bureau2crea**, lors de la signature de l'offre de prix.

Le paiement total devra s'effectuer lors de la dernière session de formation.

La facturation se fera en fonction du temps de formation et du nombre de personne prévues. Si une personne supplémentaire venait à s'ajouter, une nouvelle facturation sera effectuée par **BCN - bureau2crea**.

Toute personne absente lors d'une formation ne pourra prétendre à un rattrapage, ni à une modification de la facturation établie entre le client et **BCN - bureau2crea**.

Article 9.2 : Annulation

Toute annulation d'inscription doit être signalée à **BCN - bureau2crea** et confirmée par écrit.

Une annulation intervenant plus de 15 jours ouvrés avant le début du cours ne donne lieu à aucune facturation.

Entre 5 et 15 jours ouvrés avant le début du cours, l'annulation donne lieu à une facturation égale à 30% du montant total de la formation.

À moins de 5 jours ouvrés avant le début du cours, elle donne lieu à une facturation intégrale du montant de la formation.

BCN - bureau2crea se réserve la possibilité d'annuler une formation. **BCN - bureau2crea** s'engage à trouver une autre date afin de pouvoir effectuer la formation. Au cas où la formation ne pourra être effectuée,

les stagiaires seront intégralement remboursés dans les 30 jours, sauf en cas de force majeure.

Article 9.3 : Support de cours

L'utilisation des documents remis lors des cours est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 : « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayant droits ou ayant cause est illicite ».

L'article 41 de cette loi n'autorise que des « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et courtes citations, sous réserve que soit indiqué clairement le nom de l'auteur de la source ».

Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal.

Article 10: Sous-traitants

BCN - bureau2crea est autorisée, sans instructions écrites contraires du client, à sous-traiter l'intégralité ou une fraction du travail commandé par le client.

Article 11 : Tarifs

Le tarif horaire en vigueur au 1er janvier 2007 est de 35,00 € / heure pour toute modification de projet. Ce tarif horaire ne s'applique pas pour les heures de formation.

Article 12 : Fourniture du contenu

Le client s'engage à faire parvenir à **BCN - bureau2crea** l'ensemble des fichiers client (textes, polices et images, même issus de tiers, en libres de droits) avant le début de la création.

- Les textes sont à fournir sous forme de fichier texte informatique sans fautes d'orthographe ; aucune saisie de texte ne sera réalisée. Toutefois, le client peut confier la rédaction de ses articles à **BCN - bureau2crea** si nécessaire (tarification à l'heure).

- Les polices de caractères sont à insérer dans vos envois.

- Les images sont à fournir dans une taille et une résolution suffisantes pour la publication ou l'impression.

Article 13 : Propriété intellectuelle

Article 13.1 : Responsabilités

Le client est seul responsable du contenu de l'information accessible au public et déclare posséder toutes les autorisations et être régulièrement titulaire de l'intégralité des droits de propriété industrielle et de propriété intellectuelle pouvant porter sur le contenu du Service développé.

Le client garantit que tout document communiqué à **BCN - bureau2crea**, par lui, ses auxiliaires ou ses représentants est libre de tout droit d'auteur qui interdirait l'exécution des prestations promises par **BCN - bureau2crea**.

Le client s'engage irrévocablement à payer, en sa qualité de garant, tous dommages et intérêts qui seraient réclamés à **BCN - bureau2crea**, au

titre de la violation des droits d'auteur d'un tiers, du fait de l'exécution des services ou prestations acceptées par le client.

Le client autorise expressément **BCN - bureau2crea** à notamment retravailler, retoucher et modifier tous les documents fournis par le client, ainsi qu'à faire des reproductions pour les besoins de l'exécution de la commande.

Article 13.2 : Droit des marques, brevets et tous les droits intellectuels et dérivés

Le client est seul responsable de l'utilisation des marques, logos, insignes commerciaux ou non et les copyrights présents dans son site et ses documents et déposés par lui. **BCN - bureau2crea**, mandataire, décline toute responsabilité quant aux noms de domaine déposés pour le compte de son client, notamment en ce qui concerne leur disponibilité. Il importe donc au Client de faire les recherches nécessaires afin de s'assurer que les noms sont disponibles et qu'ils ne contreviennent pas aux Lois Nationales ou Internationales en vigueur, notamment pour la protection des marques, des noms et droits d'auteurs, etc.

Article 14 : Réglementations

Le client ne doit utiliser les services de **BCN - bureau2crea** que dans la poursuite de buts légaux. Le client s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à la diffusion d'informations et de services sur l'Internet. Ceci inclut par exemple le respect des droits d'auteurs, la proscription de documents à caractère obscène ou contraire à l'ordre public, la pornographie, les documents à caractère raciste, etc., et ce, de manière à ce que la responsabilité de **BCN - bureau2crea** ne puisse en aucun cas être recherchée.

Le client doit, entre autre, vérifier si les visuels fournis ne portent pas préjudice aux personnes y figurant. De plus, **BCN - bureau2crea** se garde le droit de refuser un visuel ou un document en raison de son caractère ambigu ou interdit par la loi.

Article 15 : Responsabilité

Le client sera le seul habilité à poursuivre l'utilisation et l'hébergement de son projet à l'expiration du présent contrat. Le client autorise expressément **BCN - bureau2crea** à citer le nom du Service Web développé, et ce dans le cadre de sa propre politique de communication.

D'une manière générale, Le client garantit expressément **BCN - bureau2crea** contre tout recours de quelque nature qu'il soit, émanant de tout utilisateur ou de tiers, et contre toute action ou toute réclamation qui pourrait être engagée à l'encontre du client au titre du contenu du Service Web développé, de son utilisation par lui-même ou par des tiers, et plus généralement au titre de la prestation, objet du présent contrat.

En cas de contentieux lié au service exploité par Le client, **BCN - bureau2crea** se réserve le droit de suspendre unilatéralement le présent contrat jusqu'à la résolution du contentieux. En outre, du fait des caractéristiques et limites de l'Internet, que le client déclare parfaitement connaître, **BCN - bureau2crea** ne saurait voir sa responsabilité engagée pour, entre autres :

- Les difficultés d'accès au site hébergé du fait de la saturation des réseaux à certaines périodes
- La contamination par virus des données ou logiciels du client, dont la protection incombe à ce dernier- Les intrusions malveillantes de tiers sur le site du client, malgré le dispositif de sécurité mis en place sur le serveur Web.
- Les dommages que pourraient subir les équipements connectés au Centre Serveur, ceux-ci étant sous l'entière responsabilité du client, les détournements éventuels des mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le client.

En tant que développeurs de services Internet, **BCN - bureau2crea** n'est pas responsable des problèmes liés aux ordinateurs qui visitent le site ainsi que de leur éventuelle mauvaise configuration.

Article 16 : Cas de force majeure

Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation née du présent contrat qui seraient dus au fait de l'autre partie consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent

contrat pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à 30 jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du présent contrat par l'une ou l'autre des parties.

Article 17 : Prise d'effet du contrat

Le contrat est réputé conclu à la date de réception par **BCN - bureau2crea** :

- De l'acompte mentionné dans le devis,
- Du devis daté, signé, lu et approuvé par Le client.

Article 18 : Compétence juridique

Le présent contrat est régi par la Loi Française. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nantes [44].

Article 19 : Généralités

Les présentes conditions générales sont sujettes à modifications sans préavis. Si une des conditions est légalement nulle ou inapplicable, cela n'enlèverait pas la validité des autres conditions du présent document. Celle-ci serait modifiée par une clause appropriée.

Article 20 : Mentions légales

Entreprise Individuelle enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes.

Siret : 407 356 492 00022 RCS Nantes

Catégorie : Profession libérale

Code APE : 722C

BCN - bureau2crea

M. Emmanuel Chauve

30, l'Aubrais

44118 La CHEVROLIERE